55e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 12 24 MARS 1938

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Chronique de Théologie

ASCÉTIQUE ET MYSTIQUE

(Suite) [1]

VIII. — SACERDOTALIA

Deux mouvements récents, tendant à développer dans le clergé une plus intense dévotion au Sacré-Cœur, ont pris corps au cours de ces dernières années, l'un à Vische (diocèse d'Ivréa, Italie) sous l'impulsion des révélations particulières reçues par une religieuse, l'autre à Paray-le-Monial, grâce surtout aux initiatives de l'évêque du diocèse, Mgr Chassagnon.

39. — Pour connaître le premier, on dispose maintenant d'une information fort large, sinon absolument complète, rendue possible par le décès de la Mère Louise-Marguerite, et dont voici les pièces essentielles.

En 1910, paraissait à Paris un petit volume anonyme intitulé : *Le Sacré-Cœur et le Sacerdoce* [2], qui fut tout de suite très remarqué. Il fallut attendre longtemps pour que le voile de l'anonymat fût levé. C'est aujourd'hui chose faite, grâce à la publication de trois volumes « tirés des notes intimes », de la correspondance et des écrits de la Mère Louise-Marguerite CLARET DE LA TOUCHE [3]. Ces trois volumes, publiés sous la double garantie du P. Héris, O. P., et de Mgr Filipello, évêque d'Ivréa, constituent la source essentielle d'information doctrinale et historique. Entre temps on publiait aussi un volume destiné à compléter la doctrine présentée dans *Le Sacré-Cœur et le Sacerdoce* et composé d'extraits des écrits de la Mère [4]. En 1936 paraissait une brève esquisse de la biographie de cette religieuse [5], dont la vie complète a été publiée à la fin de 1937 [6]. Ce volume tout récent est dû à la plume d'une Visitandine. Il est écrit pour faire connaître au grand public les traits essentiels d'une physionomie et d'une œuvre ; sur plusieurs points il est moins précis que les 3 volumes *Au service de Jésus-Prêtre*, ouvrage capital auquel on devra toujours recourir pour une étude approfondie, en attendant que les travaux occasionnés par le procès de béatification de la Mère, commencé en octobre 1933, permettent de voir plus clair encore dans une vie qui fut singulièrement tourmentée et étonnamment féconde.

Née en 1868, dans une famille de fonctionnaires, qui prétendait allier une solide foi chrétienne aux exigences souvent divergentes de la vie mondaine, Marguerite eut une jeunesse tiraillée entre les appels du Christ, auquel elle s'était liée toute jeune par le vœu de virginité, et les dissipations du monde. En 1890, elle entra à la Visitation de Romans. Professe en 1892, elle commença dès lors à entendre la voix de Jésus qui lui révélait sa vocation spéciale et la préparait à l'exécuter plus tard, en lui imposant des charges conventuelles et en lui envoyant la souffrance. Expulsée avec ses Sœurs en 1906 par les lois scélérates dont la France continue à tolérer l'infamie, elle vécut dès lors en Italie, où elle fut supérieure de sa communauté, à Revigliasco (diocèse de Turin), puis à Mazzé (diocèse d'Ivréa), puis à Parella (même diocèse). Redevenue simple religieuse en 1913, elle fut réduite, en des circonstances que ses biographies ne font encore connaître qu'imparfaitement, à quitter sa communauté, et après avoir erré de couvent en couvent et de ville en ville jusqu'à Rome, où ses vues sur la dévotion au Sacré-Cœur reçurent les plus hautes approbations, y compris celle de Pie X, elle revint auprès de l'évêque d'Ivréa, et, sous son égide, fonda à Vische un couvent réalisant une forme nouvelle de vie visitandine, sous le nom de « Béthanie du Sacré-Cœur ». C'est là qu'elle mourut, le 14 mai 1915. En mars 1932, son corps, qui « baignait dans l'humidité », était retiré intact de sa tombe et placé dans un caveau spécial.

Toute l'œuvre de Mère Louise-Marguerite, doctrine et organisation, a son origine dans les révélations qui lui furent faites au cours de sa vie religieuse et sur lesquelles les publications énumérées ci-dessus nous donnent des renseignements nombreux. Sans formuler de jugement sur des écrits et sur des faits qui sont présentement l'objet de l'examen attentif de l'Eglise, disons seulement qu'une lecture suivie de tout ce qui a été publié jusqu'ici ne nous a rien montré qui légitime la défiance, bien au contraire.

[1] Voir le n° du 17 mars.

[2] Beauchesne. Actuellement le tirage a atteint 8000 exemplaires.

[3] *Au service de Jésus-Prêtre.* — I. *Les voies de Dieu*, in-16 de 300 p., 1922 ; — II. *Les vouloirs de Dieu*, 352 p., 1925 ; — III. *Les œuvres de Dieu*, 440 p., 1936. — Turin, Marietti.

[4] *Le livre de l'Amour infini.* Ecrits de Mère L.-M. Claret de la Touche. — In-18 de 235 p. — Trévise, S. A. Typ. Editrice Trévisaine. 1928.

[5] A. M. D. A. — *Vie de Mère Louise-Marguerite Claret de la Touche et fondation de l'Alliance sacerdotale universelle.* Extraits traduits de l'italien d'après R. Bettazi. — 96 p. — Paris, « L'Evangile et la Vie », 18, rue d'Armaillé. 1936.

[6] *Messagère de l'Amour infini. Mère Louise-Marguerite Claret de la Touche.* Préface par le P. Héris, O. P. — In-8 de 400 p. avec 14 illustr. hors texte, 20 f. — Paris, Desclée de Brouwer.

Sa doctrine sur le Sacré-Cœur est celle de tous les catholiques. Toutefois, l'accent est mis ici sur l'*amour infini*, donc divin, dont le Cœur de Jésus est le symbole visible, et jusqu'auquel le Cœur de chair doit conduire l'âme qui s'attache à lui. Cet attribut divin : l'amour infini, est magnifiquement présenté par la Mère dans des pages d'une grande beauté et d'une haute valeur théologique. L'amour infini a toujours constitué un des éléments réels de la dévotion au Sacré-Cœur ; mais le plus souvent il se dérobe dans une sorte d'arrière-plan, et la piété des fidèles s'attache au Cœur de chair de Jésus comme symbole des sentiments et de l'amour *humains* du Verbe Incarné. Ici l'âme est invitée à pénétrer jusqu'à la divinité de ce Verbe Incarné, et à voir surtout dans le symbole du Cœur charnel une initiation à la connaissance et à l'adoration de cet attribut infini qu'est l'amour en Dieu. C'est par là que la révélation apportée par la Mère Claret se distingue de celle de sainte Marguerite-Marie.

Cette révélation est destinée au monde entier. Mais pour l'atteindre, la Mère comprit, toujours à la lumière de ses révélations privées, que le sacerdoce catholique devait être touché et enrôlé le premier en vue de cette nouvelle croisade. De là la publication en premier lieu de l'ouvrage : *Le Sacré-Cœur et le Sacerdoce ;* de là les efforts réitérés (et infructueux) de la Mère pour amener le P. Charrier, S. J., à prendre en mains cet apostolat sacerdotal ; de là la fondation et l'organisation, à Vische, 1° d'une *Alliance sacerdotale* (mille évêques ou prêtres, en 1936) ; 2° d'un groupe d'*Agrégés* non-prêtres (200) ; 3° des religieuses de « *Béthanie du Sacré-Cœur* » (une cinquantaine), et 4° des *Fidèles amies de Béthanie* (environ 2000), le tout sous la surveillance de l'évêque d'Ivréa et avec l'approbation de Rome [7].

Cet ensemble d'Unions pieuses (on y insiste beaucoup dans les documents que nous avons sous les yeux) n'a pas pour but de se juxtaposer aux autres œuvres similaires, mais de les pénétrer, en y infusant un esprit nouveau : la dévotion au Sacré-Cœur et par lui à l'Amour Infini. Le développement de l'Œuvre se produit « à la manière d'une sève qui gagne peu à peu les esprits et les cœurs, et les autres pieuses associations elles-mêmes. Certes, il ne s'agit point, pour l'œuvre de l'Amour Infini, de se substituer à une autre œuvre quelle qu'elle soit. Elle est plus large et plus haute. Son but est de communiquer aux âmes son esprit, le grand esprit catholique d'amour et de charité puisé en Dieu à travers et par le moyen du Cœur de Jésus, et donc d'aider les autres œuvres déjà existantes à s'épanouir sans s'entraver, à s'unir pour travailler au règne de l'Amour Infini dans le monde. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir s'affilier à l'Alliance, de grandes Associations sacerdotales... » *(Au service de Jésus-Prêtre*, t. III, p. 412-413).

40. — C'est une conception tout à fait semblable qui anime « l'Association Sacerdotale de Paray-le-Monial » fondée récemment par Mgr l'Evêque d'Autun. Nous lisons en effet dans les Statuts : « Qui peut faire partie de l'Ass. sac. de Paray ? Tout prêtre qu'attire le Cœur de Jésus... Cette Association n'est pas une règle imposant des lois en fonction d'un but à atteindre nettement spécialisé, fixant des attitudes intellectuelles définies ou des modes d'activité déterminés, et par suite elle n'est pas un horaire d'exercices spirituels, de pratiques pieuses, d'occupations quotidiennes. Elle est une orientation de l'intelligence, une direction de la volonté *vers le Sacré-Cœur*... Tout prêtre peut s'engager dans la voie qu'elle indique... Curés, vicaires, aumôniers, chapelains sont en droit et peuvent être, de fait, membres de cette Association, ces prêtres fussent-ils déjà agrégés à l'un des groupements qui organisent leur vie et l'encadrent dans un règlement de piété... Et cela peut se dire et s'affirmer de toute Congrégation religieuse. » Il s'agit, en somme, de donner comme fondement solide à la piété personnelle et à l'activité apostolique des associés la vraie dévotion au Sacré-Cœur, ou encore, comme disent les statuts, de « puiser avec ferveur dans le Sacré-Cœur de Jésus, source de vie et de sainteté, le principe de leur sanctification personnelle et de la fécondité de leur apostolat » [8].

Mais au lieu de prendre son point d'appui sur des révélations privées de date récente et non encore approuvées dans l'Eglise, l'Œuvre Sacerdotale de Paray fait remarquer que le mouvement *universel* de dévotion au Sacré-Cœur a son origine, par volonté et choix divins, dans la personne de sainte Marguerite-Marie et dans la ville de Paray, que la dévotion au Sacré-Cœur a été présentée à la Sainte comme un moyen de sanctification et d'apostolat spécialement réservé par Dieu *pour notre époque* (« les derniers temps », selon l'expression employée fréquemment par sainte M.-M.), que par conséquent c'est là, dans les écrits de la Sainte et dans l'atmosphère de Paray, près des tombeaux de la Voyante et de son saint directeur, le B. Père de la Colombière, qu'il faut puiser l'*esprit* authentique de dévotion au Cœur de Jésus et les *pratiques* de piété personnelle et de conquête apostolique qui sont, en vertu d'une Providence spéciale de Dieu, *tout à fait adaptées aux exigences de notre temps* pour l'Eglise universelle. Dans cette conception de la dévotion au Sacré-Cœur, principe de sanctification et d'apostolat *modernes*, il est évident que les douze *Promesses* traditionnelles, appuyées sur les écrits de la Sainte, occupent une place privilégiée.

De tels réveils de doctrine et d'activité dans la conception et la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur permettent de prévoir de nouvelles et heureuses manifestations de sainteté et de vitalité conquérante au sein et aux frontières du catholicisme.

[7] On peut se procurer livres et renseignements au *Conseil central de l'Alliance Sacerdotale Universelle des Amis du Sacré-Cœur*, Vische, Canavese (Aosta), Italie. Les livres sont aussi en dépôt à Paris, chez Lethielleux et à l'Œuvre de Montmartre, 31, rue du Chevalier de la Barre.

[8] Voir, de Mgr CHASSAGNON : *Le Sacré-Cœur et le Prêtre*, 106 p. in-18, 3 f., 1936 ; — *Le Sacré-Cœur et les Séminaires*, 60 p. in-18, 1937 ; — *A propos des révélations de N.-S. à sainte Marguerite-Marie*, 12 p. in-8, 0 f. 75 ; — *Le Sacré-Cœur et Paray-le-Monial*, 12 p. in-8, 0 f. 75. — Tous ces ouvrages sont vendus (ou distribués gratuitement) au *Secrétariat des Œuvres du Sacré-Cœur*, à Paray-le-Monial. Les deux derniers opuscules ont été insérés, avec des retouches, dans *Le Sacré-Cœur et le Prêtre*.

Pour tous renseignements, s'adresser au ***Secrétariat***.

41. — Ce sont aussi les accents les plus profonds et les plus purs de la dévotion au Sacré-Cœur qui donnent leur prix aux ouvrages de piété que Mgr Gonon destine aux prêtres. Signalons ici une nouvelle édition de ses « Retraites du mois » si appréciées par le clergé [9]. Chacun des quatre volumes contient les douze retraites mensuelles d'une année complète. Chaque « retraite » offre un sujet d'oraison, assez largement développé pour alimenter la prière pendant une heure, un sujet d'examen en rapport avec le sujet d'oraison, et une préparation à la mort dont la lecture publique peut durer un quart d'heure environ, mais dont la substance peut aisément fournir la matière d'une seconde oraison plus prolongée. La tendance pratique est très marquée dans les considérations et les résolutions suggérées, et le prêtre qui s'en inspirera touvera là tout ce qu'il peut souhaiter pour se rénover dans sa piété personnelle et dans un apostolat surnaturel.

42. — Plusieurs éprouveront quelque surprise en lisant dans l'édition nouvelle qu'en donne M. Blouet [1], le titre complet des *Examens particuliers* qu'on attribuait généralement à M. Tronson. C'est en réalité une œuvre collective. M. Olier, fondateur de la Compagnie, et M. de Poussé, qu'il avait placé à la tête du Séminaire, « en avaient composé 85 lorsque M. Tronson, complétant leur œuvre, en publia 200 en 1690. Jusque-là les *Examens* n'avaient été utilisés qu'en manuscrits. L'ouvrage parut alors en deux volumes sans nom d'auteur. Si, par la suite, on les attribua indistinctement à M. Tronson, c'est que non seulement il en avait composé plus de la moitié, mais encore qu'il avait développé les autres et les avait enrichis de nombreuses citations de la Sainte Ecriture, des Saints Pères et des Conciles. Aux noms de MM. Olier, de Poussé et Tronson, j'ai ajouté la mention de plusieurs autres prêtres de Saint-Sulpice, auxquels on doit les examens pour les principales fêtes de l'année... et quelques autres pour la retraite d'ordination et les promenades. »

Beaucoup de nos confrères ont gardé des *Examens* un souvenir toujours profitable et parfois joyeux ; ils nous sauront gré d'avoir reproduit pour eux ce bulletin de naissance tel que le présente M. Blouet dans son *Avant-Propos*. Parmi les « prêtres de Saint-Sulpice » qui ont concouru à l'édition traditionnelle des *Examens*, il faudra désormais ranger M. Blouet lui-même ; car « à cette édition, nous dit-il, j'ai ajouté trente examens entièrement nouveaux et j'en ai modifié cent treize d'une manière plus ou moins considérable », tout en indiquant par certains signes typographiques les examens ajoutés ou modifiés. M. Pourrat s'est chargé de la vérification des nombreuses citations. Parmi les « modifications » il convient de mentionner les nombreuses suppressions opérées soit dans le texte, soit dans les citations des examens relatifs à la « modestie ecclésiastique » et à la « mortification des sens » ; plus d'un lecteur ancien regrettera la disparition de ces morceaux dont l'archaïsme naïf était si savoureux.

Ainsi rajeuni, le manuel de Tronson continuera son influence bienfaisante dans nos Séminaires et dans le clergé. Nous souhaitons que M. Blouet reprenne la plume et, dans une future édition, ajoute à celle-ci quelques douzaines d'examens nouveaux sur les conditions dans lesquelles les jeunes prêtres du clergé séculier peuvent et doivent sauvegarder l'esprit et les pratiques de la vie intérieure sans rien perdre de leur élan vers les formes les plus modernes d'apostolat. Utiles pour les aînés de nos Séminaires, ces pages nouvelles rendraient un inappréciable service aux vicaires, aux professeurs, aux aumôniers des branches diverses de l'Action Catholique.

43. — Le R. P. de la Croix continue son apostolat auprès des prêtres par deux volumes récents.

L'un est le 5e d'une série destinée à mieux faire connaître et aimer le sacerdoce de Jésus [2]. Le divin Maître est considéré ici dans la sainte Eucharistie, où il continue à exercer son sacerdoce et où il demeure en qualité non seulement de victime (notion familière à tous), mais aussi de prêtre sacrifiant et offrant. L'auteur continue à prendre le point d'appui de ses considérations pieuses dans la tradition la plus solide, et les notes qu'il multiplie au bas des pages ne sont pas seulement des indications de références, mais des citations formelles aussi décisives que brèves, tantôt des Pères, tantôt des théologiens et surtout de S. Thomas. Il est à souhaiter que beaucoup de prêtres, et même de fidèles, utilisent ce nouveau volume du pieux auteur pour les lectures spirituelles et leurs oraisons ; les divisions, nombreuses et claires, introduites dans l'exposé les y aideront ; et nul doute que leur dévotion n'y trouve un aliment précieux qui donnera un nouvel élan de ferveur à leur assistance à la messe, et peut-être davantage encore à leur visite au Saint-Sacrement.

44. — C'est aux prêtres exclusivement que s'adresse l'autre volume [3]. La messe est l'acte le plus important et le plus caractéristique du sacerdoce. Elle doit être le centre de la piété du prêtre. Elle ne l'est pas toujours, et quand elle ne l'est pas, la ferveur diminue dans toute la vie spirituelle. Le P. de la C. soumet ici au prêtre les considérations dogmatiques et théologiques qui, bien comprises, lui permettront de se faire des idées justes et des convictions profondes sur la transcendante dignité de la messe par rapport à tous ses autres exercices de piété. Entrant dans les considérations pratiques, il rappelle comment une messe doit être bien préparée, bien dite et suivie d'une bonne ac-

[9] Mgr Gonon, évêque de Moulins. — *La Halte sacerdotale.* Quatre séries de 12 retraites du mois : *Le prêtre et ses grands devoirs*, 15 f. ; — *Le prêtre et ses diverses fonctions*, 16 f. 50 ; — *Jésus et le prêtre*, 18 f. ; — *Le prêtre, les vertus, les Ordres*, 15 f. — Lyon, Librairie du Sacré-Cœur (6, place Bellecour).

[1] MM. Olier, de Poussé, Tronson, et quelques autres prêtres de Saint-Sulpice. — *Examens particuliers sur divers sujets destinés aux ecclésiastiques et aux personnes qui veulent s'avancer dans la perfection.* — Nouvelle édition complétée et adaptée au temps présent par J. Blouet, P. S. S., supérieur du Grand Séminaire de Coutances. — In-12 de 620 p., 20 f. — Paris, Gabalda. 1936.

[2] R. P. M.-E. de la Croix, de la Fraternité Sacerdotale. — *Jésus mieux connu et plus aimé dans son sacerdoce.* 5e Partie : *De Jésus Prêtre et Victime dans l'Eucharistie.* — In-12 de 224 p., 15 f. — Maison du Bon Pasteur, 228, boulevard Pereire, Paris 17e. 1937.

[3] Id. — *Le Saint Sacrifice de la Messe pour le prêtre.* — In-12 de 218 p., 12 f. — *Ibid.* 1936.

tion de grâces. Chemin faisant, toute la théologie du saint sacrifice, et tout l'essentiel des règles morales et liturgiques d'une bonne célébration sont passées en revue.

Cet ouvrage peut servir pour la lecture spirituelle et l'oraison ; il aura surtout son utilité au cours de retraites mensuelles ou annuelles. L'*Ami* l'a déjà indiqué comme pouvant à lui seul fournir une matière suffisante aux méditations, examens et lectures d'un prêtre qui ferait isolément une retraite de plusieurs jours.

IX. — Divers

45. — La notoriété du cardinal Merry del Val suffit à assurer le succès de l'opuscule publié sous son nom [4].

Avant son élévation aux premières charges de l'Eglise, le jeune prélat aimait à exercer le saint ministère, notamment par la confession et la direction. Une des personnes qui s'adressaient à lui, vivant dans le monde où elle était mère de famille, nota soigneusement les avis qu'elle recevait à chaque confession et conserva pieusement les lettres qui lui furent écrites. C'est de ces documents qu'on a extrait d'abondantes notes, assez courtes, groupées en chapitres et présentées à la méditation des âmes qui se trouvent dans des situations analogues à celle de la fille spirituelle du cardinal. Simplicité et élévation, telle est la caractéristique de ces conseils, qui visent à la pratique plus qu'à l'instruction. L'ouvrage s'ouvre par une préface du P. Gillet, O. P. ; il se termine par la publication de deux poésies et d'une prière à Jésus agonisant (composée en imitation de l'*Angelus)*, rédigées en anglais par le cardinal et accompagnées ici de leurs traductions italienne et française.

46. — Dans un recueil intitulé *Mélanges Marmion* [5], les Bénédictins de Maredsous ont rassemblé les pièces suivantes : 1° sept sermons ou allocutions de dom Marmion reproduits d'après des notes prises à l'audition ; 2° quatre *notes* plus brèves, ayant la même origine ; 3° un sermon d'ouverture de retraite pour étudiants, et deux allocutions pour ouverture de cours de théologie professés par D. M. ; 4° cinq groupes de lettres inédites ; 6° une étude du P. Morineau sur la « sagesse » de D. M. (12 p.) ; 7° une série de lettres, de préfaces, de jugements critiques sur le premier ouvrage de D. M. : *Le Christ et la vie de l'âme ;* 8° le ménologe lu au monastère au jour anniversaire de sa mort ; 9° une table des textes de l'Ecriture cités ou commentés dans les Œuvres de D. M., avec références à l'Ecriture et à ses œuvres.

Cet hommage suprême rendu à la mémoire de Dom Marmion par ses frères en religion trouvera auprès du public l'accueil sympathique et empressé avec lequel furent reçus les ouvrages antérieurs, si riches de doctrine et si bienfaisants aux âmes de notre temps.

47. — Il est rare de voir allier la doctrine approfondie à la piété chaude et présenter l'enseignement le plus traditionnel sous une forme vraiment neuve. Telle est cependant la satisfaction qu'éprouveront les lecteurs de l'ouvrage de M. le chanoine Guerry, Vicaire général de Grenoble [6].

Le but de l'auteur est de provoquer la dévotion envers le Père céleste, en tant que personne distincte des deux autres dans la Sainte Trinité. Cette attention à la Personnalité du Père est un des traits caractéristiques de la liturgie catholique, qui s'adresse au Père — par le Fils — dans l'unité du Saint-Esprit, donc au Père comme *Personne* distincte des deux autres, quoique inséparable d'elles. Mais il faut reconnaître que la plupart des chrétiens ne saisissent pas le sens des formules avec la précision qu'elles comportent. Pour eux l'expression *Père* désigne plutôt *Dieu*, abstraction faite de la Trinité et de la première Personne. Leurs pensées et leurs hommages restent ainsi dans un certain vague. A ceux-là l'insistance de M. G., qui les invite à concentrer leur attention et leur piété sur le Père en tant que tel, apparaîtra comme quelque chose de tout nouveau.

La même impression leur sera laissée par l'interprétation au sens strict que M. G. donne des textes évangéliques où il est question du Père ; là, comme dans la liturgie, la plupart des chrétiens, par exemple dans le Sermon sur la Montagne, ne prennent pas l'expression « Père céleste » dans son sens formellement personnel et trinitaire.

Et pourtant, à y regarder de près, c'est ce sens plein qu'il convient de donner finalement aux textes nombreux où Jésus parle de son Père et même de « notre » Père, surtout si on les interprète en tenant compte de la doctrine de S. Paul et de S. Jean quand, dans leurs épîtres, ils usent de cette expression. Il y a là tout un ensemble d'enseignements scripturaires auxquels les Pères font écho, que M. G. retrouve et met en valeur, et c'est là ce qui confère à son travail un caractère vraiment traditionnel.

En fait, sauf quelques textes patristiques significatifs, M. G. appuie ses considérations sur le N. Testament presque exclusivement ; mais les passages nombreux et clairs qu'il a recueillis et commentés constituent une doctrine cohérente, solide, profonde, facile à comprendre et orientant cependant l'esprit vers des perspectives infinies qui intéressent la contemplation aussi bien que la pratique.

La méthode adoptée exclut la discussion exégétique au sens scientifique du terme : celle-ci est supposée. L'auteur, s'adressant à des chrétiens, prend les textes dans leur sens plein, comme étant des paroles divines. Il en montre la portée doctrinale, puis, très brièvement, les leçons pratiques. Il compose ainsi des méditations brèves, de trois pages en moyenne, dont les trois points (parfois deux) s'inspirent d'un même texte scripturaire placé en exergue et que souvent d'autres textes similaires viennent appuyer.

Dans tout cet ensemble, M. G. s'est donné la peine d'introduire un ordre logique bien apparent. Le souci de justification théologique se révèle à d'autres indices et rappelle l'ancien professeur de dogme. Pour notre part, nous croyons que la doctrine exposée est vraiment évangélique, paulinienne

[4] Cardinal Merry del Val. — *Notes de direction.* — In-18 de 115 p., 4 f. — Paris, Editions du Cerf. 1937.

[5] In-8 de 242 p., 15 f. — Abbaye de Maredsous (Belgique), et Paris, Desclée de Brouwer. 1938.

[6] *Vers le Père. Recueil de méditations.* — In-12 de 392 p., 15 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1937.

et johannique. Les simples fidèles ne s'arrêteront pas à ces cadres logiques et n'éprouveront aucune hésitation à se laisser guider par l'auteur dans cette exploration des plus hautes vérités révélées. Suivant le conseil de Mgr l'Evêque de Grenoble dans sa préface, ils n'analyseront pas, ils liront « à petites doses, page après page », se nourrissant de l'abondance que leur offre chacune des 88 méditations qui composent ce livre remarquable à tous égards.

48. — Cette *Chronique* a le devoir de mentionner, mais n'a pas le droit de présenter et encore moins d'apprécier un opuscule récent sur l'exercice de la présence de Dieu [7]. On a déjà pu en lire un compte-rendu (fort exact, si l'on fait abstraction des éloges qui l'accompagnent et qui sont dus à l'amitié du recenseur plus qu'au mérite de l'œuvre) dans l'*Ami* 1938, p. 112.

X. — Biographies

49. — Bien instructives sont les notes intimes de la Mère Marie-Thérèse de Soubiran, fondatrice de la Société de Marie-Auxiliatrice, que le P. Monier-Vinard, S. J., vient de publier pour la première fois dans leur intégralité [8].

Née à Castelnaudary le 16 mai 1834, dans une famille d'ancienne noblesse, Sophie de Soubiran La Louvière fut consacrée à la Sainte Vierge à l'âge de trois ans, à la suite d'une guérison miraculeuse. Aspirant à la vie contemplative, elle priait, à onze ans, pour obtenir la grâce de la vocation religieuse, faisait à 14 ans le vœu de virginité, à 28 ans le vœu du plus parfait, et l'année suivante celui de désappropriation absolue.

Un de ses oncles, prêtre et ancien vicaire-général de Carcassonne, vivait dans la demeure de ses parents et dirigeait une congrégation d'Enfants de Marie. Sophie devint sa collaboratrice. Elle aspirait au Carmel. L'influence de son oncle l'amena à fonder, avec l'élite de ses compagnes de la congrégation, un béguinage copié sur ceux de Flandre et de Belgique ; elle en fut la supérieure pendant dix ans. Mais des désirs de vie plus parfaite la conduisirent, malgré l'opposition de son oncle et avec l'appui des Pères Jésuites, à s'établir à Toulouse avec ses compagnes, pour y jeter les fondements de la Société de Marie-Auxiliatrice, dont le but est d'offrir un soutien moral et surnaturel aux jeunes filles que la vie moderne jette en si grand nombre au milieu des séductions et des dangers des grandes villes. Pendant dix autres années, la fondatrice présida avec prudence et avec succès à l'affermissement et à l'expansion de la Société nouvelle. Des difficultés financières amenèrent alors une crise dont le résultat final fut l'expulsion de la Mère de Soubiran de la Communauté qu'elle avait fondée, puis le départ forcé de l'élite de ses premières compagnes.

Il convient de marquer ici les traits essentiels de cette crise, tant elle comporte de leçons, même d'ordre spirituel.

Parmi les recrues faites par la fondatrice se trouvait une religieuse intelligente, habile à parler même de spiritualité, plus habile encore dans la pratique des affaires. Mère Marie-Th. la prit comme assistante et comme admonitrice, à la suite d'une désignation du Chapitre. Bientôt ce fut l'assistante qui dirigea sa supérieure. Et cela arriva grâce au désir de perfection de cette dernière. Poussant à l'excès les indications données avec raison par la spiritualité ignacienne sur le renoncement à son jugement propre (les Constitutions de S. Ignace étaient la base des Constitutions de Marie-Auxiliatrice), Mère Marie-Th. voulut céder le plus possible à l'avis des autres, spécialement de son admonitrice ; et cette erreur pratique l'entraîna, malgré les protestations de son bon sens qu'elle croyait plus parfait de réduire au silence, à des fondations précipitées qui mirent au bord de la faillite l'Institut naissant. La responsabilité légale de cet état de choses incombait à la fondatrice, qui avait donné les signatures ; l'assistante eut l'adresse de persuader à tous et à toutes que l'entière responsabilité morale pesait aussi et exclusivement sur Mère Marie-Th. ; sa disparition seule permettrait à l'Institut de surmonter la crise, pourvu qu'on choisît une nouvelle supérieure vraiment capable, savoir, l'assistante elle-même. Et la Fondatrice poussa l'erreur de son abnégation jusqu'à entrer pleinement dans ces vues et à faire nommer l'assistante, supérieure à sa place. Elle comptait bien demeurer dans sa famille religieuse ; une série de manœuvres déloyales l'en expulsa sans qu'elle eût débrouillé l'intrigue dont elle était victime. Plus tard elle en connut assez pour avouer et déplorer sa propre erreur, dont les conséquences devaient, jusqu'à la fin de sa vie, la maintenir loin de la famille religieuse dont elle était la mère.

Elle ne sut pas toute la vérité, cependant. Dans l'année qui suivit sa mort, en 1890, l'ancienne assistante donnait brusquement sa démission de Supérieure générale et l'on ignorait ce qu'elle était devenue. Plus tard on découvrit qu'elle avait vécu pendant une trentaine d'années, seule, à Paris, où elle était morte. Puis on apprit des choses plus troublantes encore. Cette personne n'avait pas le droit de se prétendre religieuse : elle était mariée et son mari vivait encore quand elle s'était présentée à Marie-Auxiliatrice et quand elle en était devenue supérieure en 1874 ; la séparation de corps et de biens ne fut prononcée (en faveur du mari) que par un jugement du tribunal civil du 13 mars 1883. Celle devant laquelle Mère Marie-Th. renonçait à son jugement propre dans le gouvernement de la communauté religieuse qu'elle avait fondée, celle qui fut pendant seize ans Supérieure, n'était même pas religieuse, puisqu'elle n'était pas libre de disposer d'elle-même et que sa profession était radicalement nulle. Et l'on aperçoit ici une autre « erreur » de Mère Marie-Thérèse : celle d'avoir accueilli sans enquête suffisante une personne qui n'était plus toute jeune et qui se présentait sous son nom de jeune fille.

Une aventure si invraisemblable et pourtant si réelle justifie les précautions minutieuses prises par le droit canon actuel pour obliger les supérieurs

[7] F.-M. Catherinet, Supérieur du Grand Séminaire de Langres. — *Initiation à l'exercice de la présence de Dieu*. — In-18 de 68 p., 4 f. — Paris. Editions du Cerf. 1938.

[8] *La Mère Marie-Thérèse de Soubiran, fondatrice de la Société de Marie-Auxiliatrice (1834-1889)* d'après ses notes intimes publiées par le P. Monier-Vinard, S. J. — 2 vol. in-12 de 230 et 284 p., 27 f. — Paris, Spes. 1936.

responsables à une enquête complète même sur des sujets qu'on croirait pouvoir accueillir de confiance.

Expulsée de sa Société, Mère Marie-Th. fut accueillie par la famille religieuse de S. Jean Eudes dans une maison de Paris destinée à servir de refuge à des âmes exposées ou repentantes. Elle y fit de nouveau profession et y termina ses jours, après y avoir rempli des emplois subalternes. Sa mort fut comme le signal d'un redressement et d'une vie nouvelle pour Marie-Auxiliatrice. Les sœurs expulsées y rentrèrent, l'esprit de la fondatrice y refleurit, et c'est vraiment l'idéal voulu par Mère Marie-Thérèse qui s'y trouve désormais réalisé.

Devant les faits que nous venons de rapporter, il convient de ne pas céder aveuglément à la sévérité de nos jugements trop humains. Appréciant vers la fin de sa vie les événements de son existence tourmentée, Mère Marie-Th. a écrit : « Dieu a fait le monde et il le bouleverse uniquement pour faire des saints. » Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à sa propre biographie. De fait, s'il y eut *erreur* grave, il ne semble pas qu'il y ait eu dans cette âme faute morale ni refus consenti d'acquiescer à une volonté divine suffisamment reconnue. Les épreuves extérieures subies par la Mère Marie-Th. apparaissent donc, *in concreto*, comme une conséquence, permise par Dieu, des incertitudes et des obscurités qui accompagnent ordinairement les purifications passives dans les âmes mystiques. Or, dès l'âge de 23 ans, Sophie avait connu les tortures des nuits mystiques.

Et nous touchons ainsi à un autre aspect, non moins instructif, de cette existence sainte. Mère Marie-Th. fut une mystique, mais d'un caractère tout à fait personnel et très original. Les souffrances que Dieu lui envoya, les renoncements héroïques auxquels elle se condamna ou se soumit en s'inspirant de l'esprit ignacien préparaient en son âme une large place aux grâces et à l'action de Dieu. Son itinéraire mystique fut marqué par trois grandes grâces qui donnèrent chacune un accroissement merveilleux aux trois vertus théologales : la foi, en 1873 ; l'espérance, en 1879 ; la charité, en 1880 et 1886.

Les documents qui retracent cette vie intérieure paraîtront, aux esprits superficiels, longs et pleins de redites. Mais les âmes intérieures suivront avec admiration et avec grand profit le travail divin qui reprend successivement le même dessin pour en graver plus profondément les traits, en dégager plus nettement les reliefs, et former enfin cette figure originale, un peu déconcertante même par certains côtés, mais d'une spiritualité vraiment authentique, dont l'Eglise, qui a commencé le procès de béatification, s'apprête vraisemblablement à proclamer la sainteté [9].

50. — Il semble que le XIX[e] et le XX[e] siècle aient été réservés par Dieu pour une plus ample glorification de S. François de Sales. Pie IX le proclamait Docteur de l'Eglise en 1877, ce qui provoquait une édition critique de ses *Œuvres* entreprise par la Visitation d'Annecy en 1892, ainsi que toute une floraison d'études doctrinales sur la spiritualité de ce grand directeur d'âmes. Mais auparavant plusieurs Sociétés religieuses se réclamaient de son patronage et de ses principes formulés dans ses écrits et dans ceux de sainte Chantal. Tels furent les « Salésiens » de Don Bosco, l' « Œuvre de S. François de Sales pour la défense de la foi dans les pays chrétiens » établie par Mgr de Ségur, les associations sacerdotales et laïques suscitées par l'abbé Chaumont.

La Vén. Mère Marie de Sales Chappuis, prieure de la Visitation de Troyes, dont le procès de béatification est en cours à Rome, crut avoir reçu de Dieu la mission de provoquer la fondation d'une branche différente de la famille salésienne. Reprenant un projet dont on découvre le dessein dans quelques paroles de S. François de Sales et de sainte Chantal, elle voulait donner pour base à l'Institut qu'elle rêvait le *Directoire* spirituel de la Visitation, où le Saint avait condensé sa doctrine la plus authentique sur les conditions de la vie intérieure et de l'apostolat. Elle finit par gagner à sa cause, non sans interventions semble-t-il surnaturelles, l'aumônier de son monastère, prêtre séculier, M. l'abbé Brisson. De leur collaboration naquirent les deux Instituts, des Oblates d'abord, puis des Oblats de S. François de Sales, qui de Troyes se répandirent en France et maintenant ont essaimé dans le monde entier.

Un ouvrage tout récent livre au public la biographie détaillée du P. Brisson (1817-1908) [1]. Les difficultés de toutes sortes, et surtout celles qui le brouillèrent momentanément avec son évêque, Mgr Cortet, ainsi que les attaques dont fut l'objet, dans des revues catholiques, la doctrine spirituelle de la Mère Chappuis, ont laissé comme un halo de suspicion autour de la figure du P. Brisson. La présente biographie contribuera à la formation d'un jugement plus équitable à l'égard d'un prêtre qui, tout en s'appuyant sur Rome pour la défense de ses droits, sut garder à son Evêque le respect promis et poussa la conciliation jusqu'à un point qui n'était pas sans mérite. Sur le conflit doctrinal, le P. Dufour se montre plus réservé, et on peut le regretter ; peut-être a-t-il craint de raviver des polémiques mal éteintes (ainsi qu'on a pu le voir dans une autre partie de cette *Chronique*, n° 37) ; du moins il nous donne des textes et des faits qui montrent que, pour son compte, le P. Brisson interprétait dans un sens exact la doctrine que d'autres, opérant peut-être sur quelques passages trop isolés, ont cru pouvoir incriminer.

51. — NN. SS. Feltin, archevêque de Bordeaux, ancien évêque de Troyes, et Heintz, évêque actuel de Troyes, ont donné au livre du P. Dufour des Lettres d'introduction. C'est le *Nihil obstat* de Mgr Traglia, assesseur de la S. C. des Rites, qu'on peut lire au début d'un autre ouvrage, également préfacé par Mgr Heintz, sur la Vén. Mère Marie de Sales Chappuis [2]. Ce livre, rédigé par les Sœurs de la Visitation de Troyes, comprend une notice

[9] Signalons qu'une biographie très complète, écrite par le P. Descostes, S. J., est en préparation aux Editions Spes.

[1] P. DUFOUR. — *Le T. R. P. Louis Brisson, fondateur des Oblates et des Oblats de S. François de Sales.* — In-8 de 400 p., avec 64 gravures, 25 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1937.

[2] *Fleurs du tombeau de la Vén. Mère Marie de Sales Chappuis (1793-1875). Faveurs et guérisons attribuées à son intercession.* — In-8 de 252 p., 18 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1936.

biographique de 42 p., suivie de documents relatifs à 136 faveurs (guérisons, conversions, etc.) attribuées à l'intercession de la Vénérable. Il appartient à l'Eglise de porter un jugement définitif sur ces faits, où tout n'est pas d'égale valeur, et sur la sainteté de la Mère Chappuis. Mais dès maintenant il est certain que de telles publications mettent dans un jour beaucoup plus favorable, — malgré quelques ombres qui subsistent encore au regard du public, — deux grands serviteurs de Dieu.

52. — L'autobiographie de la R. Mère Angelès Sorazu [3] est un document mystique de réelle valeur.

Celle qui l'écrivit s'appelait dans le monde Florence Sorazu. Elle était née en 1873, d'une famille de pêcheurs, à Zumaya, dans le Guipuzcoa. Après quelques années passées sur la côte basque, comme servante, puis comme ouvrière, à 18 ans elle entra dans un monastère de Conceptionistes, à Valladolid. Elue abbesse à 25 ans, en 1898, elle vit cette élection annulée par l'autorité ecclésiastique, faute de l'âge canonique requis ; le même fait se reproduisit en 1900. Ce n'est qu'en 1904 que son élection fut ratifiée. Elle mourut en odeur de sainteté, le 28 août 1921.

Conduite par les voies mystiques même avant son entrée au couvent, ayant vécu longtemps sans le contrôle d'un directeur, elle mit plus d'une fois ses confesseurs dans l'embarras par la fréquence et l'étrangeté de ses accusations et par la persistance de ses scrupules où l'action divine semble bien à certaines heures n'avoir pas exclu l'esprit propre. L'un de ses confesseurs, le P. Mariano de Vega, O. C., lui ordonna, pour juger de l'état de sa conscience, « de mettre par écrit toute sa vie intérieure et extérieure, toutes les faveurs et grâces reçues, la façon dont elle y a correspondu ; ses épreuves, ses scrupules et angoisses de conscience. » Cet ordre, réitéré jusqu'à trois fois, fut enfin obéi ; la Mère commença sa rédaction au début de 1911. L'autobiographie est donc fâcheusement incomplète, puisque les dix dernières années n'y figurent pas.

Telle est l'origine du document qui parvint aux mains du P. Perez, S. J., lequel l'édita en 1929 avec des coupures « motivées par la liberté avec laquelle la M. A. Sorazu parle à son directeur de conscience de certaines difficultés qu'elle rencontra, soit dans ses relations avec des consœurs moins ferventes, soit dans la direction spirituelle. » A son tour le P. de Buck, dans sa traduction, pour « éviter toute redite » et pour que l'autobiographie ne « risque pas de paraître trop longue », a « supprimé quelques passages d'une moindre valeur ascétique ou mystique. » Le même traducteur a consacré six pages d'introduction à mentionner les événements principaux de cette vie avec leur date, et à nous présenter le texte qu'il nous invite à lire.

Tel qu'il nous est ainsi livré, et malgré des lacunes dont nous ne pouvons mesurer l'importance, ce document est instructif. Le développement de la vie mystique y est dans la ligne normale, avec purifications passives réitérées, mariage mystique, connaissance expérimentale de Dieu dans ses attributs et dans sa vie trinitaire. L'influence mystique de Marie sur cette âme en est une caractéristique bien nette. Les progrès furent assurés par Dieu grâce à une profusion de visions parfois purement intellectuelles ; par contre, il y eut très peu de paroles formelles, l'âme étant instruite généralement par une sorte de lumière qui accompagnait la vision et en donnait une intelligence infuse.

L'âme ainsi favorisée n'apparaît pas sans défaut : l'esprit propre notamment est assez accusé, dans des résistances aux avis des confesseurs, ou même aux inspirations divines. On se gardera cependant d'un jugement trop sévère, en se souvenant que la persistance de ces dispositions imparfaites peut avoir correspondu à une étape des purifications passives, et surtout qu'au temps où la Mère Sorazu notait sincèrement de tels états d'âme, elle était loin d'avoir achevé son itinéraire mystique.

Il convient en outre de remarquer que l'action divine tombait sur une âme que son sexe et la complexion due sans doute à sa race rendaient étrangement sensible ; l'imagination, le cœur, réagissaient en elle avec rapidité, vigueur et longue durée chaque fois que Dieu lui octroyait quelque faveur ou lui envoyait quelque épreuve. C'est là un fait, qui n'est pas à blâmer, mais dont il faut tenir compte pour ne pas émettre à la légère un avis défavorable sur certaines pages, et surtout pour ne pas donner en pâture cet ouvrage à des âmes qui auraient autant d'ardeur et d'imagination que la Mère Sorazu, sans avoir ni sa générosité ni sa vocation de mystique.

[3] R. P. de Buck, S. J. — *Rév. Mère Angelès Sorazu, Conceptioniste.* — In-8 de 319 p., 12 f. — Paris, Desclée de Brouwer. 1936.

QUESTIONS

de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je serais bien reconnaissant à l'*Ami* s'il pouvait me renseigner sur les jeux qui étaient en usage parmi le peuple au Moyen Age.

R. — Le jeu est probablement aussi ancien que l'humanité. Il est une sorte de nécessité, correspondant au besoin de « distraction », c'est-à-dire de « détente » des nerfs humains, après le travail quotidien. Tout le monde connaît la réponse faite par S. Jean l'Evangéliste au chasseur qui lui demandait pourquoi un saint homme comme lui éprouvait le besoin de jouer avec une colombe. — « Pourquoi votre arc, répondit S. Jean, n'est-il pas toujours bandé ? — Parce que la corde en deviendrait trop lâche et que l'arc n'aurait plus de ressort. — Eh bien ! il en est de même de mon esprit ! Lui aussi, il a besoin d'être détendu comme la corde de votre arc, pour garder sa force et sa souplesse. » Le jeu est un divertissement, une *récréation ;* ce dernier mot a une étymologie assez éloquente pour que l'on n'ait pas besoin d'insister.

Toutes les époques ont donc eu leurs jeux, tous les peuples aussi.

Mais il n'est pas toujours facile de savoir quels ont été les jeux d'un temps, d'une classe, d'une civilisation.

Il est bien entendu que nous ne parlons ici que du Moyen-Age européen et plus spécialement français, et que nous nous bornons aux divertissements du peuple. Nous ne parlerons donc pas de la chasse, des tournois, des exercices réservés aux nobles.

A quoi s'amusait le peuple, entre le VII^e^ et le XV^e^ siècle ? Nous pouvons être certains *a priori* que là comme ailleurs, il a reçu et conservé l'héritage des Grecs et des Romains, mais qu'il l'a enrichi progressivement par des apports venus d'Orient, soit dès le temps de Charlemagne, soit au temps des Croisades.

Pour la clarté de l'exposition, nous distinguerons les *jeux privés* et les *jeux publics ;* et dans la première catégorie, la plus riche évidemment, les jeux de *plein air* et les *jeux de société,* c'est-à-dire les *jeux d'intérieur.*

1° *Les jeux privés*

I. LES JEUX DE PLEIN AIR. — Le jeu probablement le plus ancien, parce qu'il est le plus simple et ne demande aucun instrument particulier, est celui de la *course*. Deux ou trois concurrents luttent à qui arrivera premier sur un parcours donné. Ce jeu comporte à peu près toujours des spectateurs faisant fonction d'arbitres et qui ne courent pas eux-mêmes, ou qui, momentanément, se reposent après avoir couru. La *course* est un jeu si simple qu'il n'y a pas lieu d'insister.

Auprès d'elle, signalons aussi sommairement la *lutte*, dans laquelle les enfants et adolescents mesurent leurs forces, cherchent à se renverser mutuellement. La lutte avait été très en honneur chez les Grecs, beaucoup moins chez les Romains, au moins dans les jeux publics, mais elle était restée en honneur comme jeu privé, dans le peuple surtout.

Une variété intéressante de la *course* était le *jeu de barres*, qui joint à l'agilité des mouvements une fiction de petite guerre. On y fait des prisonniers, on y échappe à l'ennemi, on y déploie une certaine stratégie, des feintes, des défis, l'entr'aide entre lutteurs du même camp. Le jeu de barres a toujours été très en honneur dans la civilisation gréco-romaine et dans la nôtre qui en découle.

Le *jeu de balle*, encore appelé *jeu de paume*, compte parmi les plus anciens des jeux de plein air ou sports. A la course et à la lutte, il ajoute un instrument primitif : quelques chiffons roulés formant une *balle*. Déjà, dans l'*Odyssée*, Homère raconte une partie de balle entre Nausicaa et ses suivantes : cela suppose une antiquité respectable. Les Grecs appelaient d'un terme général *sphéristique* tous les jeux où l'on se servait de la *balle*. Les Romains de l'Empire ont beaucoup pratiqué les jeux de balles. Ils distinguaient quatre sortes de balles : *follis*, le ballon ; *trigon*, la balle ; *pila paganica*, la balle paysanne ; l'*harpasta* ou *harpastum*, terme qui se trouve chez Martial, auteur du I^er^ siècle, et qui signifie balle à jouer. Plaute signale le *follis*. Le *trigon*, que l'on trouve indiqué dans Horace et Martial, était un jeu à trois joueurs, donc en triangle, où les joueurs se renvoyaient une balle. Mais le terme le plus employé en latin pour la balle à paume est *pila*, que l'on trouve chez Varron, Cicéron, Plaute, etc. La balle villageoise ou paysanne devait être plus grossière que la balle proprement dite, faite de peau souple, bourrée de crin ou de plume, souvent coloriée de couleurs vives, ou que le ballon simplement rempli d'air. Tous ces jeux ont existé au Moyen-Age et même y furent très en honneur. Mais nous aurions beaucoup de peine à expliquer les règles en usage dans les différents jeux de balles.

Une modification importante fut introduite, à la fin du Moyen-Age, par l'emploi de la raquette et du battoir, que l'on voit apparaître au XIV^e^ siècle. Comme le mot *raquette* vient, assure-t-on, du mot arabe *rahat* (prononcer : *rackat*), qui signifie « paume de la main », il est probable que la raquette ou paume artificielle a été empruntée aux Arabes, dont la civilisation, à la suite des Croisades, a si puissamment déteint sur la nôtre. La raquette sert surtout à la courte paume, le battoir à la longue paume. Au XIV^e^ siècle, on commença à jouer dans des enceintes spéciales appelées *jeux de paume*. Le fameux serment qui porte ce nom est témoin de la place que tenait le jeu de paume dans l'ancienne monarchie, jusqu'à la Révolution Or, Charles V le Sage (1364-1380) avait déjà un Jeu de paume dans son palais du Louvre. Mais ce fut sous les Valois, au XVI^e^ siècle, que la vogue de ce jeu atteignit son apogée [1], bien qu'Henri IV et son fils Louis XIII aient été encore des « paumiers » très adroits. Sous Louis XIV, le *billard*, mis en honneur par son ministre Chamillard, lui fit perdre une partie de son prestige ; il passa dans la bourgeoisie et demeura très en honneur au XVII^e^ siècle. Il existait un très grand nombre de salles de jeux de paume, qui furent transformées en salles de spectacle, ou simplement démolies.

Il est probable aussi que l'on jouait à la course dans l'*action de grimper aux arbres*. Pourtant, le *mât de cocagne* n'est pas, semble-t-il, d'invention très ancienne. A Naples, les jours de grande liesse populaire, on élevait sur une place de la ville une sorte de montagne figurant le Vésuve et d'où l'on faisait jaillir des saucisses, des macaronis, des viandes qui se roulaient dans du fromage râpé, en dégoulinant sur les flancs de la montagne artificielle. Cette montagne s'appelait une *cocagne*, terme dont l'étymologie est peu connue. Les enfants et le bas peuple se battaient pour attraper les victuailles. Plus tard, on eut l'idée de suspendre des objets de même nature à un arbre lisse. Mais cela ne paraît pas dater de plus haut que le XVI^e^ ou même le XVII^e^ siècle.

Nous ne pouvons fournir de détails sur les origines du jeu de *saute-mouton*, mais il est tellement simple qu'il doit remonter aussi à une haute antiquité ; il n'est du reste qu'une variété du *saut*, qui est lui-même une variété de la *course*.

Nous sommes tout aussi ignorants en ce qui concerne le *jeu de boules* et le *jeu de quilles*. Pourtant, l'étymologie est ici encore assez instructive. *Bulla* que l'on prononçait *boula* ne signifiait pas, chez les Latins, un jeu, mais une bulle de vapeur, ou encore un globule d'or porté par les jeunes patriciens ou par de grands personnages. Mais le fait que notre mot *boule* dérive sûrement du la-

[1] Le canon 25 du Concile de Sens, en 1528, présidé par Duprat, éprouvait le besoin de défendre aux ecclésiastiques de jouer à la paume.

tin *bulla* implique que le jeu du même nom a été introduit à une époque où le latin était encore en usage, ou du moins n'avait pas dépassé le stade des langues romanes. Sans quoi, ce jeu aurait pris un nom germanique ou arabe. C'est le cas du mot *quille*, qui vient du germanique *Kegel* ou « cône », ce qui laisse supposer une origine teutonne pour ce jeu.

On est mieux renseigné sur le *jeu de billes*. Il remonte à une haute antiquité ; un texte nous montre l'empereur Auguste jouant aux billes avec ses esclaves en se servant de noix. Il est sûr que les enfants, depuis l'époque romaine, ont toujours pratiqué le jeu de billes, sous des formes très diverses.

Chez les Romains, un jeu avait été très répandu, qui consistait à agiter très brusquement les doigts de la main, en ouvrant les uns et fermant les autres, tandis que le joueur concurrent criait un nombre qui devait être le même que celui des doigts étendus, pour avoir gagné. Les deux actes devaient être strictement simultanés, à savoir, celui d'étendre les doigts d'une part et celui de crier un nombre d'autre part, et il y avait un enjeu pour le gagnant. On appelait cela *micare digitis* ou simplement *micare*. Cicéron emploie plusieurs fois le mot *micare* dans ce sens ; il lui arrive de dire : « *Dignus est quicum in tenebris mices* : il est digne que tu joues à la *micatio* avec lui sans y voir, » c'est-à-dire : « Tu peux t'en rapporter à lui, c'est un homme de toute confiance. » Ce jeu se nomme en français la *mourre*, un mot qui semble venir de l'italien *mora*. Les petits Italiens jouent encore volontiers à la *mora*, qui est toujours la *micatio* d'il y a 2000 ans.

Et n'oublions pas la *marelle*, que l'on appelait au Moyen-Age la *mérelle*, forme féminine de *méreau*. Ce nom est d'origine inconnue. Son équivalent latin serait *tessera*, pièce de marqueterie ou de mosaïque. Le méreau était un jeton de présence que l'on donnait aux chanoines qui assistaient à l'office. Mais c'était aussi le palet qui servait aux enfants à jouer à la marelle. Il faut que ce jeu ait été joué avec passion, au XVe siècle, pour que les autorités religieuses aient été contraintes de le prohiber, en raison des querelles parfois sanglantes auxquelles il donnait lieu. La marelle se jouait sur des plateaux carrés sur lesquels étaient tracées ou gravées en marqueterie huit lignes partant du centre et rejoignant d'une part les quatre angles du carré, d'autre part les quatre milieux des lignes de ce carré. Le jeu consistait, alors comme aujourd'hui, à pousser un palet, à clochepied, de case en case, sans passer sur les raies, sans poser les deux pieds et sans faire sauter de cases au palet. Une ordonnance royale interdit ce jeu, en 1625, sous Louis XIII, parce qu'il se jouait à l'argent et provoquait des escroqueries.

Un jeu très ancien, puisqu'il remonte aux Grecs et aux Romains, est celui des *osselets*. Mais c'était surtout pour les jeunes filles. On peut en dire autant du *saut à la corde*. Par contre, la *balançoire* ou *escarpolette* a de tout temps amusé les enfants des deux sexes. Une variante de la balançoire serait la *planche oscillante*, aux deux extrémités de laquelle des enfants sont assis ou agrippés et qui s'élève et s'abaisse alternativement, en pivotant sur un arbre ou tout autre support placé en son centre.

Il existe encore, dans les campagnes du Bourbonnais, un jeu qui n'a pas perdu son nom latin, dont les enfants ignorent, naturellement, la signification : c'est le *Capio te*, que l'on prononce d'une seule émision *capioté*. Il consiste à se promettre mutuellement un gage, au commencement du carême. Celui qui, en rencontrant l'autre, chaque jour, l'a le plus souvent devancé en lui criant : « *Capio te*, je te prends », a gagné à Pâques et reçoit le gage promis. C'est un peu le jeu dit de *philippine*. Mais le fait étonnant de la conservation des mots *capio te* dans ce jeu, alors que le sens en est totalement oublié ; le fait d'autre part qu'il se joue pendant le carême, institution chrétienne, ne permet guère de douter que ce jeu ait été en vogue au Moyen-Age, depuis l'époque latine postérieure. Quant au jeu de *philippine*, son étymologie le fait venir d'Allemagne : *Philipchen*, nom allemand du jeu, est considéré comme une altération de *vielliebchen*, « très chéri », et l'on sait que le jeu consiste à se donner un gage, lorsque, s'étant partagé deux amandes jumelles, on se crie, à la première rencontre : « Bonjour, Philippe ! » ou « Bonjour, Philippine ! » Celui qui crie le premier a gagné.

Terminons cette énumération des jeux de plein air, qui n'a nullement la prétention d'être exhaustive, en rappelant le jeu de *cligne-musette*, nom bien oublié aujourd'hui, mais remplacé par le terme, si souvent employé par les enfants, de *cache-cache*. Ce jeu est aussi extrêmement ancien et nos ancêtres du Moyen-Age ne l'ont sûrement pas ignoré.

II. Jeux de société. — Si les jeux qui précèdent sont faits pour être exécutés en plein air et participent ainsi du sport, il est aussi un très grand nombre de jeux qui sont faits pour amuser les enfants ou les hommes mûrs, sans en excepter les dames, aux jours de pluie, ou simplement quand on est réuni en nombre dans un intérieur.

Les Grecs et les Romains ont beaucoup pratiqué les jeux de société, tels que les *dés* qu'ils appelaient *Kubos ;* les *dames*, dont le nom vulgaire était *Pesséïa* et le nom attique *Pettéïa* [2] ; un jeu inconnu de nous appelé *Kottabos* et qui consistait à faire tomber de haut des gouttes de vin dans des vases vides placés sur de l'eau et à les y faire enfoncer [3]. A la fin des banquets, les hommes jouaient à ces divers jeux.

Chez les Romains, la passion des jeux d'argent était si forte que Juvénal pouvait dire, au début du IIe siècle, que pour jouer on ne se contente plus d'apporter sa bourse, mais qu'il y faut le coffre-fort tout entier. La loi interdisait bien les jeux de hasard, mais la passion était plus forte que les lois. Au Moyen-Age, non seulement la plupart des jeux de l'époque romaine sont encore pratiqués, mais on en ajoute de nouveaux. Enumérons-les.

Les *dés* ont été joués avec fureur par nos ancêtres. Il exista même, au Moyen Age, des *Scholæ deciorum*, qui étaient comme des académies des

[2] Certains hellénistes croient que la *Pesséïa* était un trictrac.

[3] Parfois on devait prononcer le nom de la femme aimée. Si le vin en tombant retentissait fort, c'était que l'amour était réciproque.

jeux de dés, où l'on enseignait toutes les sortes de ces jeux.

En vain, le concile de Mayence de 813, et bien d'autres après lui, avaient-ils interdit les jeux de hasard, tels que les dés, sous peine d'excommunication ; en vain, le saint roi Louis IX, en 1254, alla-t-il, pour couper le mal dans sa racine, jusqu'à défendre la fabrication des dés eux-mêmes ; en vain, le roi Charles IV le Bel, en 1319, porta-t-il de nouvelles et sévères interdictions contre les dés, en y ajoutant le trictrac, les quilles, les billes elles-mêmes : les jeux d'argent et de hasard ne furent jamais détruits. Les dés, qui avaient tant amusé les Romains, sous le nom de *alea* (ou *ludus talarius)*, au point que l'empereur Claude (41-54), grand joueur lui-même, comme du reste Auguste et César, avait écrit un livre *De Alea*, amusèrent aussi, au Moyen-Age, les étudiants, les apprentis, les ouvriers ou artisans, souvent aussi les ecclésiastiques et les nobles seigneurs.

Après les dés, le *jeu de dames*, la *Pesséïa* des Grecs, le *ludus calculorum* signalé par Valère-Maxime entre autres. Il semble bien pourtant que les règles actuelles du jeu de dames nous viennent de l'Orient et qu'elles aient été importées à l'époque des Croisades. Quoi qu'il en soit, le jeu de dames, sous le nom de *jeu de table*, est très répandu au XIII^e siècle dans toute l'Europe. Le damier s'appelle le *tablier*. Il ne comportait que 64 cases, tout comme le jeu d'échecs, qui se jouait sur la même table, tandis que depuis 1750 le jeu de dames comporte cent cases.

On vient de parler des *échecs*. Quelle est donc l'origine de ce jeu royal ?

Elle est sûrement très ancienne. Les Grecs l'attribuaient à Palamède. Ce personnage au moins en partie légendaire était fils de Nauplios, roi d'Eubée, et de Clymène. Il faisait partie de la mémorable expédition d'Agamemnon contre Troie, au cours de laquelle il eut de violents démêlés avec Ulysse et Diomède. Ce devait être toutefois un fameux boute-en-train, car c'est à lui que les Grecs prêtaient l'invention de la plupart des jeux qu'ils aimaient, notamment les dés et les échecs. Il est vrai que le siège de Troie dura dix ans et qu'il avait bien fallu trouver des distractions pour les guerriers de l'Hellade. Palamède aurait par ailleurs découvert la monnaie, le calendrier, l'explication des éclipses, etc. Mais les hellénistes ne sont pas d'accord sur le sens précis de cette *Pesséïa* que nous avons identifiée avec le jeu de dames. Tandis que les uns y voient le jeu d'échecs, d'autres y reconnaissent une sorte de trictrac.

Mais une légende arabe donne aux échecs une origine tout autre, et les savants inclinent à la croire plus vraisemblable. Cette légende attribue l'invention du jeu d'échecs à un brahmine, c'est-à-dire à un membre de la caste sacerdotale des Indes, qui était chargé de l'éducation d'un jeune roi. Le sage brahmine aurait institué les règles du jeu pour montrer à son élève que si le roi est la pièce principale dans un Etat, il ne peut cependant rien sans ses sujets. Le roi, enthousiasmé par le nouveau jeu, demanda à son précepteur ce qu'il voulait comme récompense. Mais, pour donner à son royal disciple une nouvelle leçon, de mathématiques cette fois, l'inventeur se borna à demander un grain de blé pour la première case, deux pour la seconde, quatre pour la troisième et ainsi de suite, jusqu'à la 64^e, en doublant chaque fois. Sans se douter de l'énormité de cette demande, en apparence si modeste, le roi ordonna de le satisfaire. Mais il se trouva que tout le blé des Indes n'y pouvait suffire. Tout le monde sait que le problème de l'échiquier est devenu classique et qu'on le propose, comme une « colle » célèbre, aux débutants en arithmétique. La somme des grains de blé ainsi réclamés par l'inventeur du jeu d'échecs est la suivante : 18.446.744.073.709.551.615 grains de blé, soit à peu près 18 milliards 1/2 de milliards de grains. On a calculé que tous les continents de la terre, ensemencés en blé, mettraient environ 76 ans à produire un pareil tas de blé.

On ne sait pas du tout par quelle voie le jeu d'échecs, inventé aux Indes, aurait trouvé sa route vers la Grèce. Les latinistes traduisent par « jeu d'échecs » l'expression *prœlia latronum* que l'on trouve dans Ovide, et par « pièce du jeu d'échecs » le mot qui se rencontre dans Sénèque : *latrunculus*. Le même auteur, Sénèque, emploie l'adjectif dérivé : *latruncularius*, avec le sens de « relatif au jeu d'échecs ». Les Latins appelaient donc ce jeu le *jeu des corsaires ou des pirates* (c'est l'un des sens de *latro*, brigand).

Mais arrivons au Moyen-Age. Les moindres histoires de France rapportent que parmi les nombreux présents offerts à Charlemagne par le célèbre calife Haroun-al-Rashid (766-809), l'un des héros des fameux contes des *Mille et une nuits*, figurait un échiquier, qui faisait encore au XVIII^e siècle bonne figure au trésor du chapitre de Saint-Denis. Il est vrai que les arabisants n'ont rien découvert de cette histoire dans les sources arabes et ont répandu un doute sur l'authenticité des rapports entre le calife et notre grand empereur. Mais ce qui est sûr, c'est que le jeu d'échecs a été très connu et très pratiqué au Moyen-Age. Cependant la marche des pièces n'était pas tout à fait la même que maintenant et les noms aussi étaient différents. La reine se nommait *fierce* et ne pouvait faire qu'un pas en diagonale. Le fou se nommait *aufin* ou *auffin* ou *alfin ;* il avait remplacé l'éléphant des échiquiers hindous et avait la marche oblique du cheval d'aujourd'hui, en sautant à la 3^e case, même par dessus une autre pièce. Le cheval se nommait chevalier ou *homme d'armes*. Les tours étaient des *chariots*, ce qui explique certes mieux leur déplacement ; elles prirent ensuite la forme héraldique connue sous le nom de *roc d'échiquier* et s'appelèrent *roco*. Quant aux simples pions, on les désignait sous le nom de *paonnets*. Ce fut vers la fin du Moyen-Age, c'est-à-dire au XV^e siècle, que la marche actuelle des pièces fut adoptée, et cette modification semble avoir été faite en France.

Sans doute, le jeu d'échecs était un jeu noble. Mais on ne saurait douter qu'il ait fait son apparition dans le peuple, au moins chez les ecclésiastiques et les grands écoliers. Il va sans dire toutefois que les échiquiers courants étaient faits de substances moins coûteuses que ceux dont on parle dans les histoires du décor et de l'art français. Une chanson de geste du Moyen-Age signale un jeu d'échecs dans une énumération de bijoux. Il y eut des échiquiers dont les pièces étaient en or, en argent, en cristal, en ivoire, en pierres

fines. Mais le cristal était le plus usité. S. Louis avait un jeu d'échecs en cristal enrichi d'incrustations d'ambre et d'or. Dans les miniatures anciennes, les joueurs d'échecs sont assez souvent représentés ; de même dans les tapisseries, les peintures, les décorations murales. Au Moyen-Age, parmi les meubles, peu nombreux par ailleurs, qui figuraient dans les appartements bien organisés, on trouvait d'ordinaire une table appelée *basset*, ornée elle-même d'incrustations, et qui était réservée au jeu d'échecs. L'échiquier d'ivoire avait sa place marquée en tout intérieur bourgeois, entre le Livre d'Heures et l'écritoire. Louis XIII fut un joueur d'échecs très précoce et très habile. Le jeu d'échecs, au XVIII^e siècle, avait sa capitale au Café de la Régence, à Paris.

Mais le jeu d'échecs a aussi inspiré les écrivains médiévaux. Certains manuscrits des XI^e et XII^e siècles ne sont autre chose que des recueils des règles de ce jeu et d'anecdotes ou de problèmes consacrés aux échecs. Au XIII^e siècle, un dominicain Jacques de Cessoles écrit un ouvrage dont le titre seul est toute une révélation : *Liber de moribus hominum et officiis nobilium super Ludo Scaccorum* (ce qui veut dire : *Livre des mœurs humaines et des devoirs de la noblesse d'après le jeu d'échecs*). Ce dominicain trouvait moyen d'illustrer les devoirs de tous les membres de la société chrétienne, en passant en revue les diverses pièces du jeu d'échecs. Et ce qui prouve l'énorme diffusion du jeu d'échecs, à tous les degrés de la société, c'est le nombre des manuscrits qui se sont conservés de cet ouvrage, quelques-uns richement enluminés. Il fut imprimé à Utrecht en 1473, c'est-à-dire très peu de temps après l'invention de l'imprimerie, et il a été réédité par Kœpke, en Allemagne, à une date aussi récente que 1879. Des traductions en français, italien, anglais, haut-allemand, bas-allemand, dès le Moyen-Age montrent à quel point l'ouvrage était adapté aux mœurs du temps. La première adaptation allemande fut faite par Henri de Beringen, vers 1300.

Le poète bénédictin Conrad d'Ammenhausen écrivit, vers 1337, un ouvrage en 20.000 vers sur le jeu d'échecs, en se servant de l'œuvre de Jacques de Cessoles, mais en y ajoutant beaucoup de son cru. Et ce vaste poème a été réédité par von Vetter en 1892.

Il est clair que la vogue de tels ouvrages, et l'idée même de les composer, implique une expansion du jeu d'échecs à tous les degrés de l'échelle sociale, dont nous avons peine à nous faire l'idée de nos jours. Mais, à partir du XV^e siècle, les ouvrages sur le jeu d'échecs se sont multipliés. Citons Lucena en 1497, Damielano en 1512, Lopez (qui est considéré comme le fondateur de la théorie de l'échiquier) en 1561. Nous en passons beaucoup et ne citerons plus que l'*Analyse du jeu d'échecs* du musicien français Philidor (1726-1795), d'une famille illustre dans l'histoire de la musique durant deux siècles, et qui fut le plus fort joueur d'échecs de son temps. Son ouvrage, écrit quand il n'avait que 22 ans, parut en 1749.

Pourtant, nous ne pouvons omettre le *De ludo Scacchiorum*, poème didactique publié par Jérôme Vida, vers 1527, à l'imitation d'un épisode de l'*Eloge de Calpurnius*, consacré au jeu d'échecs, en vers latins, par Saleius Bassus, au I^{er} siècle de notre ère. Il est piquant en effet de remarquer que Vida, surnommé le « prince des poètes latins modernes », dut en partie à la vogue de son poème sur les échecs, traduit en français par Desmasures, en 1556, d'être nommé par Clément VII, en 1532, évêque d'Albe. Mais il avait sans doute d'autres talents que celui de poète et de joueur d'échecs, car on le trouve parmi les évêques présents au Concile de Trente, en 1545.

Mais en voilà assez sur le jeu d'échecs. Il est bien déchu actuellement, de sa vogue du Moyen-Age, au moins dans les milieux populaires ou de moyenne bourgeoisie. Le *jeu de cartes* l'a supplanté. Les joueurs de tarot, de belotte, de bridge, sont innombrables. Parlant un jour avec un Anglais fort distingué, l'auteur de ces lignes lui faisait compliment des savantes recherches auxquelles il se livrait et qui avaient abouti à des ouvrages d'histoire très documentés, et il l'entendit lui répondre : « C'est que je consacre aux études d'histoire le temps que ceux de mon monde donnent au bridge ! » Cela ne veut pas dire que l'on ne puisse s'adonner aux travaux d'histoire et trouver quand même quelques instants pour l'honnête distraction — quand elle se renferme en de sages limites — d'une partie de tarot, le roi des jeux de cartes et peut-être le plus ancien de tous.

En attendant, essayons d'esquisser l'histoire des cartes à jouer.

Leur origine est discutée. Le célèbre héraldiste français, Claude-François Menestrier, né à Lyon en 1631, entré dans la Compagnie de Jésus, et mort à Paris en 1705, attribuait l'invention des cartes à un peintre nommé Jacquemin Gringonneur, qui, en 1392, aurait fait, en miniatures, le premier jeu connu pour amuser la démence du roi Charles VI. Il est parfaitement exact que Gringonneur fut un miniaturiste remarquable du XIV^e siècle, et qu'il peignit pour Charles VI trois jeux dont il reste 17 cartes au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale. Mais on ne croit plus que le jeu de cartes de Gringonneur ait été de son invention, ni qu'il ait été le premier jeu connu en Europe. Tous les joueurs de tarot savent que l'ancien jeu contenait des *épées*, des *coupes*, des *bâtons* et des *besants* ou *deniers*. Or la simple présence du mot *besant*, qui est le nom d'une monnaie byzantine du temps des Croisades, nous met sur la piste d'une origine orientale.

D'autre part, on sait que le jeu de cartes fut d'abord désigné sous le nom arabe de *Naïb*. Aussi admet-on communément de nos jours que le jeu de cartes est d'invention arabe et qu'il est apparu en Europe au déclin de l'ère des Croisades, vers 1300, donc bien avant les miniatures de Gringonneur.

Le plus ancien jeu de cartes connu nous vient d'Italie. Il porte le nom de *Carta di Trapola* (ce mot est peut-être une déformation de *Tripoli*). Il contient les quatre couleurs actuelles, les *cupi*, *denari*, *spade* et *bastoni*. Chaque couleur est censée représenter une puissance, avec un roi, une dame, un écuyer, un valet, un porte-fanion (l'as) et 9 soldats, marqués de 2 à 9. Mais il y a aussi des soldats mercenaires, correspondant à ce que nous appelons les *atouts*, dans l'ancien jeu de tarots comme dans l'actuel. Il n'y eut au début, semble-t-il, que 74 cartes ; mais on ajouta le « dix »

aux soldats et le nombre total s'éleva à 78, qui est encore celui des cartes au tarot. Ce n'est que vers le milieu du xv^e^ siècle qu'apparaît en France le jeu de 52 cartes, plus petit, et avec des règles toutes différentes.

Le jeu de cartes s'était répandu chez nous de façon presque foudroyante. Apporté d'Italie vers 1390, il dut être soumis à une réglementation restrictive, par arrêt du prévôt des marchands (maire) de Paris, en date du 22 janvier 1398. Et pourtant le prix des jeux de cartes, enluminés à la main, était très élevé : en 1392, l'argentier du roi, Charles Poupart, avait payé 56 sols parisis à Gringonneur, « pour trois jeux de cartes à or et diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit seigneur pour son esbattement. » Or, une journée ordinaire d'ouvrier se payait 2 sols. Calculez la valeur d'un seul jeu de cartes ! Mais la demande était néanmoins si énorme, qu'elle provoqua les recherches de la production afin d'obtenir un débit plus intense. On ne sait quel fabricant eut l'idée, entre 1420 et 1430, d'employer des planches, comme pour la gravure sur bois. Cela fut le premier pas vers la découverte, prodigieuse en conséquences, de l'imprimerie. Dès lors on put fabriquer des jeux de cartes à bas prix. L'Allemagne prit la tête de la fabrication et la ville d'Ulm en devint le centre le plus important. On signale des fabricants de cartes, à Ulm, d'abord peintes à la main, puis gravées, dès 1402, à Augsbourg dès 1418, à Nuremberg entre 1433 et 1438. Autour de 1474, on a la preuve que l'Allemagne exportait des jeux de cartes en Italie, en Sicile, et même au-delà de la mer Méditerranée.

Dans l'intervalle, on avait, en France, donné des noms aux principales figures de chaque couleur. Il semble que ce travail ait été accompli dans l'entourage de notre roi Charles VII. Selon de vieilles Chroniques, le roi de pique figurait Charles VII lui-même, mais sous son nom de guerre · *David ;* le roi de cœur était *Charlemagne ;* les rois de trèfle et de carreau étaient deux anciens rois de Fance, mais ils furent très vite appelés l'un *Alexandre* et l'autre *César,* deux grands conquérants de l'antiquité. Le fait que l'on ait fait de César un roi est une marque de haute ancienneté pour cette désignation ; à l'époque de la Renaissance, on n'aurait pas commis une erreur historique aussi flagrante. *Argine,* selon les uns, signifie une fille d'Agamemnon, roi d'Argos ; selon d'autres et avec plus de vraisemblance, cet anagramme de *regina* représentait Marie d'Anjou, femme de Charles VII. *Rachel* (dame de carreau) n'était autre que la célèbre Agnès Sorel, dont on sait le rôle à la cour de Charles VII. En *Pallas* (dame de pique) il nous est plus agréable de saluer la vierge guerrière, Jeanne d'Arc en personne. Quant à *Judith* (dame de cœur), on ne sait pourquoi elle se trouvait là, car elle représentait l'impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire

On sait que dans le jeu à 52 cartes, le cavalier ou écuyer a disparu. Les valets sont les suivants : valet de cœur, *Lahire,* célèbre compagnon de Jeanne d'Arc et bon capitaine du temps de Charles VII (1390-1444), celui-là même dont on cite la spirituelle prière : « Seigneur, délivrez-moi de mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge ! » (il se nommait de son vrai nom Etienne de Vignoles) ; — valet de carreau : *Hector.* Mais n'allez pas songer au héros d'Homère, au fils de Priam, tué par Achille ; non, il s'agit d'Hector de Galaudun, capitaine royal du même temps ; — *Ogier,* le valet de pique, rappelle un héros de chanson de geste, Ogier le Danois, sous Charlemagne ; — *Lancelot,* valet de trèfle, n'est autre que le héros fabuleux Lancelot du Lac, neveu du roi Artus, dans le Roman de la Table Ronde.

Ces noms sont restés. Mais ils ont souvent changé dans l'intervalle, avant d'être définitivement adoptés de nos jours. Sous Charles IX, en France, on appelait les rois : Auguste, Constantin, Salomon et Clovis ; c'était plus savant et moins naïf. Les dames étaient : Clotilde, Elisabeth, Penthésilée et Didon. Les valets aussi changèrent plusieurs fois de nom. Sous la Révolution, on essaya de supprimer le souvenir des rois, si offensants pour des oreilles républicaines ; on eut des abstractions telles que La Loi, le Génie de la Guerre, la Liberté des cultes, l'Egalité des Devoirs, etc., représentant respectivement en cœur l'as, le roi, la dame et le valet. Le Génie du commerce était le roi de carreau ; le Génie des arts, le roi de pique ; et le Génie de la paix, le roi de trèfle. C'était glacial ! Napoléon I^er^ demanda à David de lui dessiner des cartes nouvelles ; elles n'eurent aucun succès et dès les dernières années de l'Empire on en revint, dans la fabrication courante, à l'usage ancien qui ne s'était jamais perdu, et depuis lors on n'a plus changé.

Nous ne sommes pas en mesure de donner des détails sur les origines du jeu de *domino.* Il semble pourtant que son nom même suggère une origine médiévale. Le mot *domino,* qui devait dériver de quelque formule où figurait le mot *domino,* datif de *Dominus,* signifiait un camail noir passé, pendant l'hiver, par dessus l'habit de chœur, afin de tenir au chaud. Le noir sur blanc des dominos a donné lieu sans doute, par plaisanterie, à l'appellation qui garde un air médiéval assez prononcé.

Il n'en est pas de même du jeu de *loto.* Il n'est personne qui ait visité Rome sans être frappé de la multitude des boutiques portant le nom de *Banco e Lotto.* C'est là qu'on distribue les billets de la Loterie royale. Le mot italien *Lotto* signifie en effet loterie ou sort. C'est de là que vient le mot français de *loto.* Le jeu a évidemment une origine italienne et doit dater du xv^e^ ou du xvi^e^ siècle.

Il est traditionnel de dire du *jeu de l'Oie,* bien délaissé aujourd'hui, mais très en vogue autrefois, même parmi les personnes mûres, qu'il « est renouvelé des Grecs ». Mais nous ne saurions dire ni comment il se nommait en grec, ni si les Romains en avaient hérité comme de tant d'autres richesses de la civilisation hellène, ni comment ils pouvaient l'appeler. On ne trouve rien aux mots *Khên* en grec, et *anser* en latin, qui signifient *oie.* Ce mot vient du reste du bas latin *Auca.* Mais nous n'avons rien découvert non plus dans cette direction.

2° *Les jeux publics*

Si nous avons pu nous étendre assez longuement sur les jeux privés, nous pourrons être court sur les jeux publics. Ils avaient été très en honneur tout au long de la civilisation grecque, depuis l'époque homérique. On avait connu les jeux olym-

piques, isthmiques, néméens, delphiques. Toute la Grèce y avait acclamé les rois du pugilat, de la course, du disque, de la lutte, des courses de chars. En ce temps-là, c'était la plus enviée des gloires que d'être primé dans ces concours panhelléniques.

Chez les Romains, les jeux publics tenaient aussi une très grande place : mais ils avaient notablement changé de caractère. C'étaient les jeux du cirque, combats de gladiateurs, courses de char, représentations scéniques, luttes sanglantes contre des bêtes fauves, qui passionnaient les spectateurs, entassés, par dizaines de milliers, sur les degrés des amphithéâtres. Jeux d'Apollon, de Jupiter capitolin, de Flore, déesse du printemps, grands jeux en l'honneur de Cybèle, la Mère des dieux, jeux plébéiens, jeux séculaires, revenaient à des intervalles plus ou moins éloignés. On sait qu'ils furent supprimés, au grand dépit des foules pourtant à moitié christianisées, à la suite du massacre du moine S. Télémaque, qui s'était jeté dans l'arène pour arrêter un combat de gladiateurs, en 404.

Au Moyen-Age il n'y eut pas de jeux publics de ce genre. Le théâtre même, au sens romain ou grec du mot, fut inconnu. Il n'eut d'autre équivalent que les *soties*, sorte de comédies composées pour la *Fête des Fous*, mais qui n'eurent guère de valeur littéraire qu'aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, c'est-à-dire au moment de disparaître sous les interdictions de l'Eglise.

Cette *Fête des Fous*, dont nous venons de parler, n'était, à tout prendre, qu'une survivance, vaguement christianisée, des Saturnales païennes, et elle eut tout de suite un caractère désordonné qui la rendit suspecte à l'autorité religieuse. On rencontre, dès le vii^e^ siècle, des interdictions canoniques qui la visent. Elle consistait surtout en parodies plus ou moins spirituelles et plus ou moins respectueuses des cérémonies liturgiques.

Enfin, la *danse* ne paraît pas avoir été très pratiquée dans le haut Moyen-Age. En tout cas, comme chez les Romains, elle n'aurait été qu'un spectacle et non un exercice, en ce sens que l'on aurait regardé danser un chanteur isolé, ou un musicien, sans danser soi-même [1].

De toute façon, ne nous figurons pas un Moyen-Age triste ou figé. Au contraire, ce fut le temps de la vie débordante, de l'entrain, des fêtes religieuses enthousiastes, des magnifiques processions groupant la cité tout entière, des réjouissances naïves, mais ardentes, des jeux souvent passionnés et même excessifs. Très probablement on s'ennuyait moins qu'aujourd'hui !

Q. — Que sait-on de sainte Pétronille et de son culte, soit à Rome, soit en France ? Aurait-elle un historien ?

R. — Ce que nous savons de sainte Pétronille se réduit à très peu de chose et ne saurait assurément fournir matière à un travail d'histoire. Nous allons essayer de recueillir ici brièvement les données principales à ce sujet.

On dit parfois que Pétronille aurait été une fille de S. Pierre. On sait en effet que l'apôtre avait été marié, puisque l'Evangile raconte la guérison de sa belle-mère par N.-S. Jésus-Christ, le jour de sa première prédication à Capharnaüm. Cette opinion est encore citée, sans réfutation, par dom Baudot, dans le *Dictionnaire pratique des Connaissances religieuses*, t. v, p. 558. Elle est pourtant abandonnée par la critique scientifique depuis un bon nombre d'années. Ce fut M. de Rossi qui découvrit, en 1874, la basilique de Sainte-Pétronille, qui s'appelle encore et plus souvent basilique des SS.-Nérée et Achillée, et qui fait partie du cimetière de Domitille. Derrière l'abside de cette basilique, dans une petite chapelle particulière, le grand archéologue trouva une peinture représentant une orante voilée qu'une autre femme embrasse et introduit au ciel. Les noms de ces deux femmes se trouvaient inscrits à côté : VENERANDA DEP. VII IDUS JANUARIAS — PETRONELLA MARTYR, — ce qui veut dire : *Veneranda, ensevelie le septième jour avant les ides de janvier* (7 janvier), — *Pétronille, martyre.*

De cette Veneranda nous ne savons rien. Quant à sainte Pétronille, le titre de martyre qui lui est donné dans cette inscription ne prouve pas qu'elle ait versé son sang pour la foi. Marucchi note qu'elle n'a pas été vraiment martyre, mais que l'on donna souvent ce nom à des saints qui, sans verser leur sang, avaient souffert pour Jésus-Christ. C'était aussi l'opinion de de Rossi.

On a pu prouver que la basilique des SS.-Nérée et Achillée, qui portait aussi le nom de sainte Pétronille, fut bâtie entre 390 et 395. Le tombeau de la sainte devait se trouver près de là, sans quoi on ne comprendrait pas que la basilique ait porté son nom. Mais rien n'a permis de distinguer avec certitude l'emplacement ancien de ce tombeau. Pourtant, M. de Rossi a conjecturé qu'il devait se trouver dans une petite chambre ornée de peintures, qui se situe à droite de l'abside de la basilique, mais qui fut comblée par de la maçonnerie dans la suite. Comme cette chambre rompait l'ordonnance de l'architecture de l'église, on ne l'avait sans doute conservée au début que pour de bonnes raisons, probablement parce qu'elle était un lieu vénérable. Mais le pape Paul I^er^ (757-767), un contemporain de notre Pépin le Bref, fit transporter le sarcophage de sainte Pétronille à la basilique constantinienne du Vatican, près du tombeau de l'empereur Honorius et de son épouse, Marie, fille de Stilicon. Ce tombeau devint de la sorte une chapelle en l'honneur de sainte Pétronille. L'inscription qui était placée sur le sarcophage de la sainte est aujourd'hui perdue, mais de Rossi en a retrouvé le texte dans un manuscrit de Pierre Sabin, du xv^e^ siècle, qui se trouve à la Bibliothèque de St-Marc à Venise.

Cette inscription est à peu près tout ce que nous avons, en fait de documents, sur sainte Pétronille. Elle n'a pourtant que quatre mots : AURELIÆ PETRONILLÆ, FIL. DULCISSIMÆ. C'est sur ces quatre mots que s'est exercée la science des archéologues. Le premier mot leur a révélé que Pétronille était de la gens *Aurelia*. C'est même ce qui prouve, selon eux, péremptoirement, qu'elle ne fut pas la

[1] Cela n'est que pour le haut Moyen-Age proprement dit, car le concile de Sens, de 1528, déjà cité, défend aux ecclésiastiques non seulement la *paume*, en public, non seulement les *jeux de hasard*, surtout avec les laïques, mais aussi les *danses* et la fréquentation des maisons où *l'on danse* et où l'on chante *des chansons d'amourette*. Des prescriptions de ce genre, que l'on retrouve au concile de Trente, ne sont pas rares dans les conciles particuliers du xv^e^ siècle, et cela indique assez que l'on jouait et dansait beaucoup alors.

fille proprement dite de saint Pierre. La gens Aurelia nous est connue. Elle était apparentée à la gens Flavia, qui a fourni au trône impérial trois empereurs : Vespasien, Titus et Domitien, tous trois du Ier siècle.

Si, dans l'inscription, elle porte le nom de *filia dulcissima*, cela peut être un titre qui lui fut donné par les premiers chrétiens parce qu'elle était la fille spirituelle de l'apôtre, convertie et baptisée par lui, ce qui, étant donné le haut rang de sa naissance et de sa parenté, avait dû enthousiasmer la primitive chrétienté romaine. Mais cela peut aussi provenir de ce qu'elle fut ensevelie par ses parents, auquel cas elle serait morte jeune. On s'explique, en tout cas, très bien que le corps de Pétronille ait été déposé au cimetière de Domitille qui était, elle aussi, de noble origine et précisément de la gens Flavia. Son nom de Pétronille, que l'on croirait, à première vue, se rattacher à celui de Pierre, — *Petrus, Petronilla,* — vient bien plutôt d'un *cognomen* en usage dans la gens Flavia. Nous connaissons en effet un Flavius Petro, qui était l'aïeul de l'empereur Vespasien. *Pétronille* viendrait donc de *Petro* et non de *Petrus*. La parenté entre Pétronille et Flavia Domitilla pourrait avoir été fort étroite, d'où son ensevelissement dans ce cimetière.

En résumé, sainte Pétronille, vierge non-martyre, appartenant à la gens illustre Aurelia, au Ier siècle, ne fut sûrement pas fille corporelle de saint Pierre, mais probablement sa fille spirituelle, convertie et baptisée par lui. On croit qu'elle était fille de Titus Flavius Petro, apparenté à la famille impériale des Flaviens. C'est pour cela qu'elle fut déposée dans la sépulture familiale de Flavia Domitilla. Les premiers chrétiens l'entouraient de respect et de vénération. Son corps fut transporté par le pape Paul Ier auprès du monument funéraire de l'empereur Honorius, mort en 423 et enseveli dans la basilique vaticane. Il y fut l'objet d'un culte, dont le centre était la chapelle dite « rotonde de sainte Pétronille », près de la porte actuelle de la sacristie de St-Pierre. La basilique des SS.-Nérée et Achillée que l'on appelait aussi basilique de sainte Pétronille, fut bâtie entre 390 et 395, abandonnée sous le pape Léon III, contemporain de Charlemagne, et détruite par un tremblement de terre en 897. Elle fut retrouvée par de Rossi, en 1874.

Il y a, dans une chapelle au côté gauche du bras droit du transept de la basilique de Saint-Pierre, une vaste mosaïque reproduisant un tableau du Guerchin qui se trouve au *Palazzo dei Conservatori*. Ce tableau représente sainte Pétronille retirée de sa tombe et présentée à Jésus-Christ, son divin Epoux. L'autel placé au-dessous de la mosaïque porte le nom traditionnel d'autel de la France. Nous ne croyons pas cependant que le culte de sainte Pétronille soit actuellement très répandu, ni en France, ni à Rome.

* *

Voici quelques indications supplémentaires que nous empruntons à un article de M. Emile Mâle, *Les chapelles de sainte Pétronille*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1938.

Le pape Etienne II (752-757), étant à Saint-Denis, donna à Pépin le Bref, qui l'avait sauvé des Lombards et créé l'Etat pontifical, sainte Pétronille comme protectrice : Pépin, en défendant le pape et en lui donnant un royaume, était devenu comme le fils de l'Eglise, le fils de S. Pierre ; il semblait donc naturel que sainte Pétronille, dont un pieux roman du VIe siècle [1] avait fait une fille de S. Pierre, devînt la patronne des rois francs : la sœur protégeait ses frères d'adoption. A chacun de ses voyages, Charlemagne ne manquait pas d'aller entendre la messe dans la chapelle de la basilique vaticane où reposait le corps de la jeune sainte [2].

Son culte se répandit en France, et son nom se déformant dans la bouche du peuple devint Perrine, Pernelle, Perronelle. Louis XI avait pour elle une grande vénération, et en ayant obtenu la guérison du dauphin, le futur Charles VIII, il envoya une somme considérable au chapitre de Saint-Pierre pour restaurer et embellir sa chapelle, et créa en même temps deux offices de chapelains pour y entretenir le culte. Charles VIII continua la tradition paternelle. Sous Louis XII un cardinal français fit exécuter par Michel-Ange, pour orner ladite chapelle, la *Pietà* que l'on voit maintenant sur l'autel de la première chapelle à droite en entrant dans la basilique.

Dans le Saint-Pierre actuel, le tombeau de la sainte a été placé dans la chapelle du transept dont nous avons parlé plus haut. « Cette chapelle perpétue le souvenir de l'antique alliance de la papauté et des Francs... En 1889, Léon XIII fit suspendre au-dessus de l'autel une lampe dont la flamme ne doit jamais s'éteindre : elle semblera, dit l'inscription dédicatoire, prier sans cesse pour la France.

« Chaque année, le 31 mai, jour de la fête de sainte Pétronille, une messe est dite dans sa chapelle pour notre pays. Les Français de Rome y sont invités. J'y ai assisté, il y a quelques années. La cérémonie fut sans pompe, mais non sans beauté. La France y était représentée par M. de Fontenay, alors ambassadeur auprès du Saint-Siège, par l'abbé Wetterlé, conseiller canoniste de l'ambassade, par l'abbé de Solesmes, par quelques Fran-

[1] « L'auteur de ce petit roman, écrit M. Emile Mâle, imaginant que le nom de *Petronilla* était un diminutif féminin de *Petrus*, fit de la jeune sainte une fille de S. Pierre. Un comte romain, nommé Flaccus, séduit par sa beauté, la demande en mariage ; mais la jeune fille, qui a fait vœu de se consacrer à Dieu, refuse de l'épouser. Le comte la menace de la faire mettre à mort comme chrétienne, si, au bout de trois jours, elle ne lui donne pas une réponse favorable. Pétronille prie et jeûne pour s'affermir dans sa résolution, et, à la fin du troisième jour, Dieu, voulant lui épargner le martyre, qu'elle a accepté dans son cœur, la rappelle à lui. Le comte Flaccus ne peut qu'assister à ses funérailles. »

C'est cette dernière scène que représente le tableau du Guerchin : « La jeune morte, soutenue par des mains sortant de la nuit du tombeau, montre une dernière fois au comte Flaccus son pâle visage et son front couronné de fleurs avant de disparaître pour jamais. »

[2] Au temps des démêlés de Philippe le Bel avec la papauté, le bruit se répandit que ce corps n'était plus à Rome, mais avait été apporté en France. La reine l'avait donné aux Augustines de La Barre, près de Château-Thierry ; et bientôt on put vénérer quelques-unes de ses reliques à Soissons et à Compiègne. « Ainsi le roi, qui allait arracher les papes à Rome, avait voulu en enlever la sainte qui protégeait la maison de France. »

Malheureusement pour ce nouveau roman, lorsque le pape Sixte IV fit restaurer la chapelle, on y retrouva le sarcophage qui contenait toujours le corps de la sainte.

çais et quelques religieuses... Et nous étions là, fils de la Gaule, sous ces voûtes impériales, assistant à cette messe qui se dit depuis Pépin le Bref... »

Q. — Pourquoi dans le texte : « Qui ergo *solverit* unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum... » (Mt., v, 19), traduit-on *solverit* par *aura violé ?* (Voir Crampon, Sales, et d'autres).

Je le trouve étrange, ainsi en relation avec *minimus vocabitur.* En effet on ne comprend pas comment en violant même un petit précepte on puisse entrer au ciel, où *nihil inquinatum* ne peut entrer.

Solvere veut dire aussi *s'acquitter.* Ne serait-il donc pas mieux de traduire *solverit* par *aura observé ?* Alors, aussi le *minimus vocabitur* prend tout autre lumière, bien plus belle et juste, car « Magnum est, vel minimum esse in cœlo, ubi omnes magni sunt » *(Imit. Jesu Ch.*, III, 58, 9).

R. — Avant de commenter ce verset 19, il faut évidemment en fixer le sens littéral précis.

Vous avez dans le texte original : ὅς ἐὰν οὖν λύσῃ. Or λῦσαι ἐντολήν, c'est transgresser un commandement ou simplement le négliger, n'en pas tenir compte ; s'acquitter d'un commandement, l'accomplir, c'est ποιῆσαι ἐντολήν. La traduction que vous proposez est contraire au sens même de l'expression grecque, et si *solverit* peut parfois signifier « s'acquitter d'un devoir », ce terme n'a pas ici cette signification, et en raison du mot grec auquel il correspond, et en raison du contexte où il y a opposition entre celui qui viole les commandements et enseigne aux autres à en faire autant, et celui qui les enseigne après les avoir d'abord pratiqués. La traduction de *solverit* par « violer » est celle de tous les commentateurs sans aucune exception : Lagrange, Durand, Buzy, Rose, et on ne peut pas en proposer une autre.

Toutefois, l'accord entre les commentateurs, anciens ou modernes, ne va pas au delà du sens à donner au mot *solverit.* La plupart laissent entrer au « Royaume des cieux, » sans être pour cela d'accord sur le sens à donner à cette expression ; d'autres en excluent formellement. Nous allons essayer de dégager des opinions diversement nuancées les courants exégétiques qui semblent s'être affirmés avec plus ou moins de vogue au cours des siècles.

Nul n'ignore que l'expression « Royaume des cieux » ou « Royaume de Dieu » a dans les évangiles une triple signification ; elle désigne ou bien l'avènement de Dieu dans les âmes par la grâce, ou bien l'Eglise fondée par Jésus pour continuer son œuvre, ou enfin la béatitude céleste. Dans le cas présent, dès lors qu'il s'agit d'un rang à recevoir, il ne peut être évidemment question que de l'une ou l'autre des deux dernières significations : royaume des cieux désigne ici ou bien le ciel ou bien l'Eglise.

1° Le ciel. — Ici deux courants d'interprétation, le ℣ 19 vous en exclut ou vous y introduit mais à un rang inférieur.

a) Exclusion. — C'était nettement le sentiment des anciens : S. Jean Chrysostome, Théophylacte, Ménochius, Maldonat : « *Tunc ergo, qui unum de mandatis istis minimis non servaverit, minimus vocabitur, id est, sententia judicis declarabitur. Nec erit nullo loco, quia et ipse resurget et judicabitur : sed erit ultimo, quia ejicietur in tenebras exteriores.* » Cette sévérité n'a pas lieu de nous étonner de la part des auteurs que nous venons de nommer, vu qu'ils voyaient dans les commandements violés ceux dont parle N.-S. à partir du ℣ 21 en comparant la loi qu'il promulgue à la loi ancienne, pour interdire non seulement l'acte lui-même, mais aussi le désir et la pensée qui poussent à l'accomplir. Le divin Maître qualifiait de « menus » ces commandements, soit par modestie (S. Jean Chrysostome), soit plutôt par ironie en les qualifiant suivant la pratique des Pharisiens (S. Augustin, Bède, Maldonat, etc.) ; mais il est bien évident qu'en soi on ne saurait qualifier de « menu » commandement celui qui interdit, par exemple, de regarder une femme avec concupiscence. — L'opinion de tels devanciers fit hésiter Dom Calmet. Il écrivit dans son commentaire : « celui-là sera regardé dans le Royaume des cieux comme le dernier, ou même en sera entièrement exclu. » — De nos jours, M. Geslin est catégorique, mais il est le seul (à notre connaissance du moins) à traduire ainsi : « Quiconque violera un de ces moindres commandements... sera déclaré trop petit pour le royaume des cieux [1]. » — En dépit de sa traduction, le P. Buzy lui-même ne serait pas très affirmatif pour maintenir dans le royaume des cieux un tel contempteur en actes, et surtout en paroles, des petits commandements, il écrit en effet dans son commentaire : « Quel moraliste soutiendrait que la violation d'un point de règle, commise dans les circonstances définies, à savoir, une violation qui est une abrogation et qui s'aggrave d'une véritable propagande pour y entraîner les autres avec soi, n'est que faute vénielle ? De soi, toute violation d'un point de règle *avec mépris* est une faute grave [2]. » Violer une prescription légère n'est pas sans doute en soi une faute mortelle, mais la violer en faisant du mauvais esprit, par principe de rébellion, raisonne de son côté M. Geslin, c'est une apostasie, un péché grave.

Si tous les interprètes donnaient au ℣ 19 une interprétation aussi rigoureuse, il est bien évident qu'il ne serait jamais venu à la pensée d'aucun commentateur de reconnaître dignes de la béatitude céleste de tels délinquants. Vous voyez néanmoins que sans recourir à une traduction inacceptable de *solverit,* vous pouvez, ayant avec vous des interprètes de valeur, ne pas accorder le ciel à ceux qui méprisent les petits commandements et qui aggravent considérablement leur cas en poussant les autres à en faire autant.

b) Admission. — N'oublions pas toutefois l'axiome : *In dubiis libertas,* et permettez-nous de vous exposer deux autres opinions qui se réclament de commentateurs de valeur et qui ont été soutenues dans des ouvrages justement estimés.

Le P. Lagrange pense que dans ce passage de S. Matthieu nous avons une série de sentences juxtaposées et non coordonnées ; la mention des moindres commandements a été amenée par l'allusion du ℣ 18 relative aux plus petits points de la Loi. Le royaume des cieux, selon lui, ne peut être que le ciel ; c'est de lui qu'il était question quel-

[1] *Le Message de Dieu à la Terre, Evangile selon S. Matthieu,* p. 75.
[2] Pirot, *La Sainte Bible,* t. IX, p. 62.